

CHSCT-MEN 18 01 2022



Présent-es :

Administration : service des personnels, DGRH, médecin-conseiller technique de la DGRH, chef bureau SST, directeur projet Bâti Scolaire

Organisations Syndicales : FSU, UNSA, FO

- - -

La réunion d'aujourd'hui fait suite au CHSCT du 3 décembre dont l'ordre du jour n'avait pas pu être épuisé. C'est l'occasion pour ajouter un point spécifique sur la situation sanitaire.

Déclarations liminaires des OS

Approbation des PV des 21 avril et 27 août 2020

Les procès-verbaux sont adoptés.

Situation sanitaire

L'administration rappelle le contexte de très forte incidence dans toutes les classes d'âge. Elle informe que le ministère a adapté sa stratégie de contact tracing au cours de la journée du dimanche 2 janvier, suite à l'avis de la Haute Autorité de Santé rendu le 31/12 et justifie, par-là, le fait d'avoir communiqué si tardivement le nouveau protocole aux écoles et établissements (!).

Suite à la mobilisation du 13/01, des engagements ont été pris : des masques chirurgicaux et FFP2 vont être fournis, les moyens humains vont être renforcés pour le remplacement et pour appuyer les personnels dans la gestion de la crise.

Suite aux retours des départements, la FSU interroge sur l'arrêt des campagnes de tests salivaires.

Pour le mois de janvier, dans le contexte de très fortes tensions dans les laboratoires qui doivent faire des tests PCR, la consigne a effectivement été donnée de poursuivre les campagnes « sans objectif quantitatif ».

La FSU alerte sur les incohérences auxquelles sont confronté·es les enseignant·es d'EPS concernant dans l'exercice de leur métier. Elles entraînent désarroi et colère sur le terrain. La FSU demande que, lorsqu'un département est classé au niveau 2 du protocole sanitaire, celui-ci s'applique à toutes les matières, y compris à l'EPS. Si le niveau 3 est appliqué, alors les cours d'EPS doivent se faire en demi-jauge. La FSU demande que le protocole soit strictement respecté et qu'il n'y ait pas de liberté d'interprétation des chefs d'établissement comme cela peut être le cas pour l'enseignement de la natation.

Le ministère rappelle l'importance de l'EPS et ajoute que la natation fera l'objet de précision et que la FAQ sera reformulée car elle est effectivement problématique. Il informe également qu'une consultation est en cours au sujet du déroulement des épreuves de bac du mois de mars.

La FSU pointe le manque de données chiffrées sur la présentation du constat sanitaire. Il y a une incohérence entre la montée des contaminations depuis deux semaines et l'allègement du protocole sur la stratégie de tests. Le ministère laisse courir le virus. Son dernier point sanitaire annonce plus

de 331 000 cas positifs élèves et plus de 25 500 cas positifs personnels... La FSU rappelle qu'en tant qu'employeur, le ministère a des responsabilités. Aujourd'hui, il n'y a ni protection suffisante, ni prévention des risques. Il faut impérativement revoir les conditions de reconnaissance du covid contracté sur le lieu de travail.

L'administration informe que la Commission de Réforme ministérielle a émis un avis défavorable à un dossier de reconnaissance en maladie professionnelle et que trois avis favorables ont été donnés à des dossiers déposés par des professeurs des écoles. La CR travaille avec un pneumologue agréé. Il est important d'accompagner les personnels dans leurs démarches et d'envoyer le maximum de pièces justifiant de l'imputabilité au service.

La FSU intervient pour alerter sur la grande souffrance psychologique des personnels. Aucune pression superflue ne doit s'ajouter sur des collectifs de travail déjà fortement éprouvés. Dans le premier degré, les échéances liées au projet d'école doivent être suspendues, tout comme les évaluations

La FSU interpelle sur les dysfonctionnements du CHSCTA de Créteil, notamment sur le droit à enquête (DGI) obstrué par les services du rectorat.

Guide référentiel sur le Bâti scolaire

L'administration présente le référentiel et rappelle que ce travail est mené depuis 1 an. Un questionnaire à destination des personnels et des usager-es a recueilli 10 000 contributions, des ateliers participatifs avec des personnels de l'EN ont eu lieu ainsi que plusieurs GT depuis février 2021. Actuellement, ce travail est en phase de consolidation, il y a des retours très positifs de la part de communes qui n'ont pas d'ingénierie dans ce domaine et qui sont en attente de la parution de ce référentiel. Certains sujets sont encore à approfondir (internat, EREA, bâtiment sportif...).

Les représentant-es des personnels listent les nombreux points à améliorer, dénoncent le manque de lien entre ces fiches et la vie réelle dans les écoles et établissements, rappellent la nécessité d'écouter les personnels et dénoncent le fait que le référentiel prévoit des espaces amenés à être ouverts à d'autres publics.

L'administration rappelle que ces guides ont été co-construits. Concernant le partage avec d'autres publics, il s'agit d'une demande des collectivités territoriales (associations qui souhaiteraient utiliser un gymnase par exemple).

La FSU dénonce le fait que ce référentiel est volumineux et que son analyse dans un délai restreint est impossible. Les choix politiques des collectivités priment souvent sur le reste.

La FSU dénonce les choix idéologiques qui traversent les différentes préconisations du guide. Par exemple : concernant les espaces de travail dédiés aux CPE, elle rappelle que ces personnels ne pas assignés uniquement à un travail administratif. La réduction des missions des CPE, induite par la présentation restrictive du guide, tendent à les replacer dans les équipes administratives. Le ministre se doit de respecter la circulaire de missions des CPE.

Le référentiel Bâti scolaire sera présenté au CTMEN avec possibilité de commenter.

Malgré toutes les remarques émises, le ministère prévoit sa parution en février.

Présentation des Réseaux PAS : bilan 2020

Le réseau PAS est co-financé par l'Education nationale et la MGEN.

Deux objectifs sont visés : action sociale et bien-être/Qualité de Vie au Travail.

Le réseau PAS prévoit des actions individuelles et collectives en direction des personnels. En 2020, il y a eu moins d'actions mais plus d'actions innovantes.

Les représentantes de la MGEN détaillent les actions qui se sont tenues en 2020.

La FSU suggère de se baser sur ce travail pour mener des actions de prévention primaire auprès des personnels. L'administration s'était appuyée sur ces données pour la rédaction du vademecum RPS. Il pourrait être intéressant de reprendre les travaux pour voir si des choses ont évolué depuis 2017.

La FSU demande que le thème des violences intra-familiales fasse partie des sujets d'attention des entretiens dans les espaces d'accueil et d'écoute. Ce type de violences ayant un impact sur la vie professionnelle, il pourrait figurer dans le questionnaire de prise en charge des personnels qui viennent consulter et il pourrait apparaître dans le bilan puisque le ministère va devoir prendre en compte ce sujet nouveau.

De la même manière, la MGEN propose de la supervision et la FSU rappelle que la MGEN pourrait être sollicitée pour accompagner le travail des écoutants des rectorats en charge des dispositifs harcèlement et VSS. Le ministère ne veut pas s'immiscer dans les choix des rectorats tout en déclarant soutenir la démarche de supervision (aussi pour les personnels médico- sociaux).

Présentation de la charte pour la sécurité routière

Cette charte, reprenant le code de la route, ne concerne que les personnels utilisant l'un des 1300 véhicules administratifs, donc très peu d'agent·es au final.

Missions des référent·es VSS

Le ministère répond aux demandes formulées le 3 décembre 2021 par la FSU :

- Les référents ministériels et académiques bénéficieront d'une formation.
- La fiche sur les missions du ou de la référent·e sera diffusée aux académies.
- La politique de prévention relevant des recteurs·rices, et son pilotage étant académique, il n'y aura pas de consigne particulière concernant l'instauration d'un·e référent·e VSS au niveau du CHSCT départemental. Les référent·es ayant été déjà désigné·es dans les CHSCTD pourront le rester mais les DASEN n'auront aucune obligation.
- Aucun cadrage ministériel ne permet aujourd'hui de calibrer les moyens alloués aux référent·es (temps spécifique notamment). Dans un premier temps, les moyens seront donc pris sur l'enveloppe des moyens globaux alloués aux CHSCT.

La FSU dénonce l'absence de référents départementaux qui nie le périmètre des CHSCTD et donc les actions qui y sont conduites et l'absence de temps spécifique alloué à ces missions. Une fois de plus, cela démontre bien la différence entre les annonces et la concrétisation. Les actions ne tiendront donc que sur l'engagement des agents. Ces décisions ne sont pas acceptables, compte-tenu du retard pris sur ce sujet par l'Education nationale.

La FSU propose l'avis suivant et rappelle l'avis adopté par le CHSCT MEN le 3 décembre au sujet du temps de décharge alloué aux missions du référent VSS.

Avis FSU sur les référents CHSCTD

Le projet ministériel de cadrage des missions des référents des personnels de CHSCT en ce qui concerne l'axe 5 du plan national d'action E. Pro, exclut la désignation d'un référent départemental. Les membres du CHSCT Ministériel demandent à ce que ce projet soit étendu aux référents élus en CHSCT départementaux qui ont eux aussi la compétence des questions collectives en SSCT.

FSU et FO votent pour, UNSA s'abstient

Questions diverses

Suite à une question concernant l'application ANAGRAM, l'administration annonce une refonte de l'application qui tiendra compte des diverses remarques exprimées par les utilisateurs et des évolutions du CITIS.

Prochaines réunions

GT sur le Guide E à BEP ou à comportement perturbateur : 24/01 après-midi

Séance plénière : mars (date à définir)



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**